



L'agence immobilière Rosier depuis 2005 !

Implantée en plein cœur de Grenoble, elle se distingue par une approche novatrice de son métier, une excellente connaissance du territoire et un engagement fort pour ses clients, en les accompagnant dans toutes les étapes de leurs projets. Spécialisée sur les transactions de vente, elle intervient sur l'agglomération grenobloise, ainsi que sur un marché niche : l'île du Levant dans le Var.

HORAIRES : **Mardi au vendredi : 10h - 12h30 et 14h - 17h**

Sur rendez-vous les lundi et samedi

HONORAIRES DE TRANSACTIONS (à charge vendeur):

Nous consulter pour les prestations particulières

EN ISERE

1) Transaction inférieure à 85 000 € : Forfait de 5 000 € TTC, sauf pour les stationnements pour lesquels le forfait est de 2 000 €

2) Transaction supérieure ou égale à 85 000 € : (tranches cumulables)

entre 85 000 et 200 000 € : 6 % TTC

entre 200 001 € et 400 000 € : 5 % TTC

au-delà de 400 000 € : 4 % TTC

EXEMPLE DANS LE CAS 2) : pour un prix de vente de 260 000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

200 000 € à 6 % soit : 12 000 € TTC

60 000 € à 5% soit : 3 000 € TTC

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 15 000 € TTC

SUR L'ILE DU LEVANT DANS LE VAR :

1) Transaction inférieure à 85 000 € : Forfait de 5 000 € TTC

2) Transaction supérieure ou égale à 85 000 € : (tranches cumulables)

entre 85 000 et 300 000 € : 6 % TTC

entre 300 001 € et 1 000 000 € : 5 % TTC

au-delà de 1 000 000 € : 4 % TTC

EXEMPLE DANS LE CAS 2) : pour un prix de vente de 520 000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

300 000 € à 6 % soit : 18 000 € TTC

220 000 € (520 000 – 300 000) à 5 % soit : 11 000 € TTC

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 29 000 € TTC